Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau france marchés .com

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf. à 90 000 €

Montaigne Montravel et Gurson Communauté de Communes

Communauté de Communes Montaigne Montravel Et Gurson

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE (AAPC)

Accord cadre à bons de commande pour des prestations de services pour la réalisation de missions de maîtrise d'oeuvre sur le programme d'assainissement collectif 2026-2029

1 - Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurson, 6 place de la Mairie, 24230 Vélines.
2 - Lieu d 'exécution : Territoire de la communauté de communes.
3 - Procédure de passation : Procédure adaptée restreinte.
4 - Objet du marché : Accord cadre mono attributaire à bons de commande pour des prestations de services sur des programmes d 'assainissement collectif :
. Missions de maîtrise d 'oeuvre telles que définies par la loi MOP (AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR),
. Missions complémentaires : réalisation de dossiers administratifs et de demande de subventions, diagnostic d 'ouvrages ...
5 - Caractéristiques principales : les programmes porteront sur les infrastructures d 'assainissement collectif de la communauté de communes et comprendront principalement des opérations de construction et de réhabilitation d 'équipements et d'ouvrages, de renforcement et réhabilitation de réseaux.
6 - Variantes : non autorisées
7 - Durée de l 'accord cadre : 48 mois à compter de la notification du marché au titulaire.
8 - Critères de jugement des offres pondérés :
Pour la première phase : phase candidature
Références et capacités professionnelles : 40 points
Capacités techniques : 60 points
Pour la seconde phase : phase offre (à noter qu 'à l'issue de la première phase, seuls trois candidats seront invités à participer à la seconde phase :
Valeur technique : 50 points,
Prix des prestations : 40 points,
Délais d 'exécution : 10 points.
9 - Adresse a laquelle peuvent être obtenus les dossiers de consultation : Le Dossier de Consultation des Entreprises est a retirer sous format informatique sur la plateforme de dématérialisation suivante : http://marchespublics.dordogne.fr
10 - Renseignements : Pour tout renseignement complémentaire administratif et technique concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://marchespublics.dordogne.fr
Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des candidatures.
11- Date limite de réception des candidatures : 17 octobre 2025 - 12 h 00.

Annonces légales

Vie des sociétés

FROM TERROIR SAS
au capital de 7622.45 €
Siège social :
19 route d'Abjat
24300 AUGIGNAC
RCS Périgueux
414 275 081

PROLONGATION D'EXERCICE SOCIAL

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2025, il a été décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social.
L'exercice social en cours, ouvert le 1er septembre 2024, initialement clos le 31 août 2025, sera exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 décembre 2025, soit une durée de 16 mois.
À compter du 1er janvier 2026, les exercices auront une durée normale de douze mois et se clôtureront le 31 décembre de chaque année.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Périgueux

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7
24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé

SUD OUEST

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE
Liberté Égalité Fraternité

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol lieu-dit Les Pyramides - 24160 Saint-Jory-las-Bloux déposée par la SAS ENOVA P5 dont le siège social est situé 10 place de la Joliette, Les Docks, ATRIUM 10.2, 13002 Marseille

Par arrêté n° BE-2025-08-02 du 3 septembre 2025 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, **sur une durée de 30 jours et demi, du lundi 29 septembre 2025 à 8 h 15 au mercredi 29 octobre 2025 à 12 h 00.**
Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Jory-las-Bloux.
Par décision du 21 juillet 2025, le tribunal administratif de Bordeaux a désigné **M. Christian BARASCUD** en qualité de commissaire enquêteur et **Mme Sylviane SCIPION** en qualité de commissaire enquêtrice suppléante qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :
• Sur support papier : à la mairie de Saint-Jory-las-Bloux (24160), 1588 route du Bois des Amours, aux heures d'ouverture soit les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 15 à 12 h 00 ;
• Sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de Saint-Jory-las-Bloux aux heures d'ouverture précitées ;
• Sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
• Par voie postale à la mairie de Saint-Jory-las-Bloux (24160), 1588 route du Bois des Amours. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.
• Par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep2025-enova-P5@dordogne.gouv.fr
Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Jory-las-Bloux pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :
- Le lundi 29 septembre 2025 de 8 h 15 à 11 h 15,
- Le mardi 7 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le mardi 14 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le lundi 20 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le mercredi 29 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.
Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :
• De la Direction Départementale des Territoires, service aménagement et développement durables (SADD), Pôle Urbanisme, cité administrative, 24024 Périgueux Cedex Tél : 05.53.45.56.00.
• De la SAS ENOVA P5 à M. Thomas SENANT, chef de projets chez ENOE - Tél : 06.65.44.75.12 email : thomas.senant@enoe-energie.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Jory-las-Bloux, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
À l'issue de cette procédure, la décision sera prise par la préfète de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuit sur
sud-ouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

SUD OUEST

Plan Local d'Urbanisme

Montaigne Montravel et Gurson Communauté de Communes

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Déclaration de projet extension des carrières de Saint Antoine de Breuilh et Vélines emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de SCoT

Thierry Boidé, Président de la Communauté de Communes a prescrit le 3 juillet 2025 l'arrêté 2025-001 prescrivant la déclaration de projet d'extension de carrières sur les communes de Saint-Antoine-de-Breuilh et de Vélines emportant la mise en compatibilité du PLUi valant SCoT.
La concertation préalable qui débute le lundi 13 octobre 2025 pour ce projet est la suivante :
• Le dossier de présentation de la déclaration de projet sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat et aux mairies de Saint Antoine de Breuilh et de Vélines, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il comprendra les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.
• Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante :
https://www.cdcmontaiqnemontravelgurson.fr/
• Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat..
• Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, en les consignant dans le registre indiqué ci-dessus, et/ou en les adressant
o par écrit à :
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
CONCERTATION PREALABLE SUR LA DECLARATION DE PROJET D'EXTENSION DES CARRIERRES
Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson 58 Route des Étangs
24610 Villefranche de Lonchat
o par voie électronique à secretariat@cdcmmg.fr
Fait à Villefranche de Lonchat le 24 septembre 2025
Le Président

TOURISME & PATRIMOINE

Balades en images dans nos châteaux du Sud-Ouest

100 châteaux du Sud-Ouest, 144 pages

EXTRAIT

23 x 28 cm, broché à rabats

20 €

EN LIBRAIRIES, MAISONS DE LA PRESSE, ET SUR BOUTIQUE.SUDOUEST.FR

Éditions SUD OUEST
www.editions-sudouest.com